Guide d'accompagnement pour la certification

Baccalauréat Professionnel Production en Industries Pharmaceutiques Alimentaires et Cosmétiques « PIPAC »

1-	Cadre	général de l'évaluation	2
	a.	CCF et situations d'évaluation	2
	b.	Règlement d'examen et épreuves	3
	C.	Philosophie d'élaboration des grilles	15
	d.	Absence d'un candidat à une ou plusieurs situations d'évaluation	17
	e.	Correspondance entre épreuves	17
2-	Les pé	riodes de formation en milieu professionnel	18
	a.	Généralités sur les PFMP	18
	b.	Objectifs de formation en milieu professionnel	19
	C.	Organisation de la formation en milieu professionnel	20
	d.	Convention de PFMP	22
	e.	Allocation de PFMP	22
	f.	PFMP à l'étranger	23
3-	Annex	es	24
		 Lien pour les fichiers xls des grilles (formations et certification) 	24
		 Lien pour les cahiers des charges 	24
		 Lien pour les textes cités 	24
		❖ Grille horaire : arrêté du 22/01/2024	25

- 1- Cadre général de l'évaluation
- a- CCF et situations d'évaluation

L'évaluation par contrôle en cours de formation (CCF) est une modalité d'évaluation certificative c'est - à- dire une évaluation réalisée en vue de la délivrance d'un diplôme. Le CCF permet d'évaluer les compétences incluant les savoirs-associés et les savoir-faire qui sont définis dans l'arrêté de chaque diplôme professionnel et qui sont regroupées au sein d'unités de certification. L'évaluation par CCF concerne les candidats de la voie scolaire dans un établissement public ou privé sous contrat, les candidats apprentis dans un CFA habilité, les candidats de la formation professionnelle continue dans un établissement public (qui peut être habilité ou non au CCF étendu).

L'évaluation par CCF est réalisée par sondage sur les lieux où se déroule la formation (établissement et/ou milieu professionnel), par les formateurs eux-mêmes (enseignants et/ou tuteurs ou maîtres d'apprentissage), au moment où les candidats ont atteint le niveau requis ou ont bénéficié des apprentissages nécessaires et suffisants pour aborder une évaluation certificative.

Le CCF s'effectue dans le cadre même de la formation, en établissement et en milieu professionnel. Les activités et les supports d'évaluation prennent donc en compte la diversité des équipements utilisés pour la formation et les spécificités du contexte local. Le CCF autorise ainsi une grande diversité des mises en situation d'évaluation (problématiques professionnelles, démarches expérimentales, activités des entreprises locales ...).

Parce qu'il se déroule pendant la formation et non à l'issue de celle-ci, le CCF permet de rétroagir sur la formation elle-même. Les situations d'évaluation peuvent donner lieu à des synthèses qui aident le candidat à se situer dans sa formation et le rendent acteur de sa formation, constituant pour lui un élément de motivation.

Les compétences constitutives d'une unité sont évaluées dans des situations d'évaluation dont le nombre, limité, est fixé par le règlement d'examen figurant dans l'arrêté de création du diplôme.

Une situation d'évaluation par CCF est définie à partir des éléments suivants :

- les compétences à évaluer,
- les modalités de l'évaluation.
- la définition de l'activité ou des activités à réaliser,
- les conditions de réalisation de l'activité ou des activités,
- la performance attendue.

Les résultats aux situations d'évaluation donnent lieu, par unité, à une **proposition de note argumentée** de l'équipe pédagogique au jury de délibération, qui reste la seule instance compétente pour arrêter la note définitive.

Le règlement particulier de l'examen spécifie, pour chaque épreuve, les situations d'évaluation. Les principes de construction des situations professionnelles d'évaluation s'appuient sur les compétences et les critères d'évaluation du bloc concerné.

b- Règlement d'examen et épreuves

établissement privé hors Voie scolaire dans un contrat, CFA ou section Voie de la établissement public ou Baccalauréat Professionnel d'apprentissage non formation privé sous contrat, CFA ou habilité, formation professionnelle **Spécialité** section d'apprentissage professionnelle continue en continue dans un habilité, formation Production en Industries Pharmaceutiques, Alimentaires et établissement privé. établissement professionnelle continue Enseignement à distance. public habilité au Cosmétiques dans un établissement Candidats justifiant de 3 CCF étendu public années d'activités professionnelles Épreuves Unités Coef. Mode Durée Mode Durée Mode E1 - Épreuve scientifique et technique Ponctuel U 11 CCF 1h00 1,5 **CCF Sous-épreuve E11** : Mathématiques (groupement C) écrit Sous-épreuve E12 : Ponctuel U 12 Physique-chimie (groupement 5) 1.5 **CCF** écrit et 1h00 **CCF** pratique E2 - Contrôles en production et en conditionnement Ponctuel Ponctuel U_2 3h00 3h00 **CCF** écrit écrit E3 - Épreuves Professionnelles U3Sous-épreuve E31 : Conduite des opérations de Ponctuel production en bio-industries 4h00 +U 31 8 CCF oral et pratique pratique **CCF** 30 min et oral Sous-épreuve E32: Contribution à la maîtrise de Ponctuel 2h00 +CCF oral et pratique l'environnement de production et de l'environnement U 32 4 **CCF** pratique 30 min et oral naturel Sous-épreuve E33 : Ponctuel Ponctuel U 33 1 2h00 2h00 **CCF** Économie – gestion écrit écrit Sous-épreuve E34 : Ponctuel Ponctuel U 34 2h00 2h00 **CCF** Prévention santé environnement écrit écrit E4 - Épreuve de langue vivante U 4 E5 - Épreuve de français, 5 histoire-géographie et enseignement moral et civique Ponctuel Ponctuel Sous-épreuve E51 : Français U 51 2,5 3h00 3h00 **CCF** écrit écrit

Voie scolaire dans un

EF2 épreuve facultative de mobilité

E52

E6 - Épreuve d'arts appliqués et cultures artistiques

ou Education socio-culturelle (dans les établissements

E7 - Épreuve d'éducation physique et sportive

EF1 épreuve facultative de LV étrangère ou régionale

enseignement moral et civique

Épreuves facultatives (2)

Histoire-géographie

Sous-épreuve

agricoles)

Ponctuel

écrit

CCF

CCF

CCF

Ponctuel

écrit

Ponctuel

écrit

Ponctuel

écrit Ponctuel

pratique

2h30

2h00

2h00

CCF

CCF

CCF

CCF

2h30

U 52

U 6

U7

UF 1

UF 2

2.5

1

⁽¹⁾ pour les candidats de l'enseignement agricole

⁽²⁾ Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Elle a une durée de 25 min. dont 5 min. de préparation

Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention.

S'agissant de l'évaluation du chef-d'œuvre, présenté uniquement par les candidats scolaires des établissements d'enseignement public et privé (sous ou hors contrat) et les candidats apprentis, sont pris en compte les points d'écart par rapport à 10 sur 20 affectés du coefficient 2. S'ils sont supérieurs, ils abondent le total général des points servant au calcul de la moyenne générale conditionnant l'obtention du diplôme; s'ils sont inférieurs, ils viennent en déduction de ce total général. Aucun coefficient d'épreuve ou de sous-épreuve du règlement d'examen n'est modifié. Les modalités de l'évaluation du chef d'œuvre au baccalauréat professionnel sont définies par l'arrêté du 20 octobre 2020 définissant les modalités de l'évaluation du chef-d'œuvre prévue à l'examen du baccalauréat professionnel.

Epreuve	E31 Conduite des opérations de production en bio-industries	E 32 Contribution à la maîtrise de l'environnement de production	
BLOC/Coeff	BLOC 1	BLOC 2	
2200,000	Coefficient 8	Coefficient 4	
	2 situations d'évaluation	2 situations d'évaluation	
	Partie U31 A : CCF Oral	Partie U32 A : CCF pratique	
	80 points dont :	20 points	
	20 points : Evaluation réalisée sur la base des	Pratique en centre de formation	
	activités professionnelles consignées dans le livret de	Sur la base des activités professionnelles C 2.1 et C 2.5	
	suivi C1.1 – C 1.2 – C 1.3 – C 1.4 – C 1.5 – C 1.6 –	Dans une situation professionnelle donnée, le candidat doit	
	C 1.7 lors de la PFMP de la classe de terminale.	réaliser:	
	60 points: L'oral peut se dérouler en établissement	- une technique professionnelle de bionettoyage	
	de formation ou en entreprise.	- une technique d'habillage	
	Durée de 30 min : 10 min d'exposé et 20 min d'entretien		
Modalités	Partie U31 B : CCF pratique	Partie U32 B : CCF Oral	
d'évaluation	Durée de 4h	60 points	
	80 points	Évaluation en centre de formation	
	oo ponits	Sur la base des activités professionnelles C 2.2 – C 2.3 – C 2.4	
	Lieu : en établissement de formation mais sur un secteur des	- C 2.6	
	bio-industries différent de celui de U31A.	- Dossier (8 à 10 pages) réalisé dans le secteur au choix	
	ble induction different de coldi de Co I/ i.	du candidat sur une problématique liée à l'environnement	
	La situation d'évaluation se déroule dans le cadre des	rencontrée en PFMP et montrant des propositions dans	
	activités habituelles de formation. La situation d'évaluation est	le traitement de la problématique.	
	élaborée par les enseignants de l'enseignement	- Soutenance orale :	
	professionnel en bac pro PIPAC.	Exposé : 10 min	
	procession of the process of the pro	Entretien : 20 min	
Type de	Entreprise pharmaceutique	Entreprise pharmaceutique	
structure	Entreprise alimentaire	Entreprise alimentaire	
d'accueil de la PFMP	Entreprise cosmétique	Entreprise cosmétique	
support de			
l'évaluation			
Période	En année de terminale	En année de terminale	
	•	on d'entente en amont des épreuves et	
	une commission d'harmonisation et de suivi des pratiques d'évaluation		

Évaluation E31 Conduite des opérations de production en Bio industries

En CCF: l'évaluation du bloc 1 comporte:

➤ Une partie U31 A : CCF livret de suivi + oral – 80 points

➤ Une partie U31 B : CCF pratique - durée indicative de 4 heures – 80 points

E 31 Unité U 31 Coefficient 8 Conduite des opérations de production en bio-industries





U 31 A coefficient 4

Conduite des opérations de production en milieu professionnel Livret de suivi et

ORAL en PFMP ou en établissement de formation

80 points

U 31 B

coefficient 4

Conduite des opérations de production dans un deuxième secteur des bio-industries parmi les trois secteurs visés par la formation.

Evaluation en établissement de formation en fin de cycle de formation

Situation d'évaluation pratique de 4h 80 points

La sous-épreuve U31 est une composante essentielle de l'évaluation des compétences dans le secteur des bio-industries. Elle concerne une série de compétences-clés regroupées dans le bloc 1, qui sont évaluées à la fois par le biais de réalisations lors de situations professionnelles concrètes et d'appropriation de savoirs associés. Ces compétences sont cruciales pour assurer une production efficace, sécurisée et conforme aux normes de qualité en vigueur.

Compétences évaluées

L'évaluation dans la sous-épreuve U31 se concentre sur les compétences suivantes :

- C1.1 Analyser l'information documentaire nécessaire à la conduite des opérations de production : cette compétence requiert une capacité d'analyse des documents techniques et des données pertinentes pour guider les opérations de production.
- C1.2 Organiser son activité dans le respect des procédures mises en place dans l'entreprise : le candidat doit démontrer sa capacité à planifier son travail en conformité avec les processus de l'entreprise.

- C1.3 Gérer les flux de composants et les fluides de son segment de production : cette compétence implique une gestion efficace des approvisionnements nécessaires au processus de production.
- C1.4 Réaliser les opérations de maintenance de premier niveau ou de changement de format : le candidat doit être en mesure d'effectuer des opérations de maintenance simples et de s'adapter aux différents formats de production.
- **C1.5 Conduire une installation dans le respect des procédures** : cela englobe l'exécution correcte des opérations de production tout en suivant les protocoles de sécurité et de qualité établis.
- **C1.6 Analyser une situation professionnelle de bio-production** : l'analyse critique des situations rencontrées durant la production est essentielle pour proposer des améliorations.
- **C1.7 Rendre compte des actions menées** : la communication des actions réalisées et des résultats obtenus est primordiale pour le suivi des opérations.

Modalités d'Évaluation

Partie U31 A : Conduite des opérations de production en milieu professionnel

Cette partie de l'évaluation, avec un coefficient de 4, se déroule lors de la dernière année de formation et porte sur les compétences acquises en période de formation en milieu professionnel.

Pour ceux qui passent le diplôme en mode ponctuel, une évaluation est réalisée pendant un entretien oral où ils présentent les activités exercées.

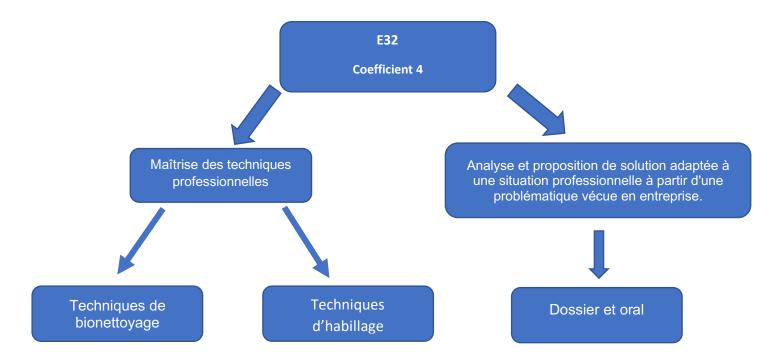
Partie U31 B : Conduite des opérations de production dans un deuxième secteur des bioindustries

Cette seconde partie, également d'un coefficient de 4, évalue la capacité du candidat à appliquer les compétences acquises en PFMP et au lycée dans un autre contexte des bio-industries. Cela repose sur une mise en situation professionnelle qui demande au candidat de réaliser une pratique dans un secteur différent de celui évalué dans la partie U31 A. Les compétences évaluées restent les mêmes, englobant la technologie des fabrications, la qualité, l'hygiène, la sécurité, l'environnement et les pratiques numériques.

L'évaluation de la sous-épreuve U31 ne se limite pas seulement à l'acquisition de compétences techniques, mais vise également à s'assurer que les candidats sont capables de s'adapter et de répondre aux exigences variées du secteur des bio-industries. Par une évaluation rigoureuse et contextualisée, cette sous-épreuve contribue à former des professionnels compétents, capables de conduire des opérations de production en respectant les normes de qualité et de sécurité tout en intégrant des pratiques de communication et de digitalisation moderne.

Évaluation E32 Contribution à la maîtrise de l'environnement de production

Sous-épreuve E32 Unité U32 Coefficient 4



La sous-épreuve comprend deux parties et permet d'évaluer :

- en première partie : la maîtrise des techniques professionnelles ;
- en deuxième partie : les compétences d'analyse et de résolution de problèmes en situation professionnelle à partir d'une problématique vécue en entreprise.

La sous-épreuve U32 permet d'évaluer chez le candidat :

- l'aptitude à gérer son poste de travail;
- la maîtrise des techniques professionnelles de bionettoyage et d'habillage ;
- l'aptitude à analyser une problématique professionnelle pour proposer des améliorations
- l'exactitude des connaissances scientifiques, technologiques et réglementaires mobilisées;
- la prise en compte des contraintes économiques et environnementales, le respect des règles d'hygiène, de sécurité, d'ergonomie.

La sous-épreuve U32 concerne les compétences du bloc 2 évaluées par sondage des savoirs faire et des savoirs associés de ce bloc.

Les critères d'évaluation se rapportent aux indicateurs d'évaluation des compétences et aux limites de connaissances des savoirs associés du bloc 2 pour les deux modes d'évaluation.

Forme de l'évaluation

Sous-épreuve pratique et orale.

Première partie : pratique - coefficient 1

Compétences : C 2.1 et C 2.5

Dans un contexte professionnel, par exemple de forte contamination, le candidat doit pouvoir être évalué sur :

- Une technique professionnelle de bionettoyage ;
- Une technique d'habillage en tenue professionnelle.

Possibilité d'avoir une ou plusieurs situations professionnelles mises en place. Le contrôle en cours de formation s'appuie sur une situation d'évaluation organisée en dernière année de formation.

<u>Deuxième partie</u>: orale - durée: 30 minutes - coefficient 3

Compétences : C 2.2, C 2.3, C2.4 et C 2.6

Ce dossier présente :

- une problématique liée à l'environnement professionnel ou à l'environnement naturel, rencontrée dans le cadre d'une période en entreprise ou dans le cadre de son activité professionnelle ;
- une proposition de pistes d'amélioration dans le cadre de la démarche qualité.

Cette partie se déroule en deux temps :

- un exposé d'une durée de 10 min environ au cours duquel le candidat présente son analyse de la problématique traitée et les pistes d'amélioration proposées dans le dossier ;
- un entretien d'une durée de 20 min qui permet au jury d'amener le candidat à argumenter certains éléments du dossier et de l'exposé afin d'évaluer la maîtrise des compétences et des savoirs associés du bloc 2.

Le dossier de 8 à 10 pages comprend :

- une présentation succincte de l'entreprise ;
- la problématique liée à l'environnement professionnel ou à l'environnement naturel, choisie compte tenu des contraintes de l'entreprise ;
- l'analyse de cette problématique ;
- et des annexes, 3 à 5 pages (photographies, schémas, textes réglementaires, etc.).

Sur cette base, le candidat est amené à :

- formuler une problématique technique liée à l'environnement, et rencontrée en milieu professionnel ;
- présenter la structure de l'entreprise et ses contraintes ;
- situer sa fonction dans l'équipe professionnelle ;
- analyser la problématique rencontrée ;
- proposer des solutions correctives ou des perspectives tenant compte des contraintes de l'entreprise et de la réglementation en vigueur ;
- argumenter les solutions mises en place et/ou proposées à l'entreprise.

Le dossier doit parvenir au centre d'examen à la date fixée dans chaque académie.

La note attribuée par le jury prend en compte le dossier et la prestation orale du candidat en fonction d'une grille d'évaluation nationale fournie par l'inspection générale et présente dans la circulaire nationale d'organisation de l'examen.

Pour les candidats ponctuels :

Il est recommandé qu'aucun membre du jury ne connaisse le candidat.

En l'absence du dossier sur lequel repose cette partie de l'épreuve, le candidat n'est pas interrogé. Le jury l'informe alors que la note « zéro » est attribuée à cette partie de l'épreuve.

L'IEN SBSSA « veille au bon déroulement des examens ».

Possibilité d'organiser une commission d'entente en amont des épreuves en CCF et une commission d'harmonisation et de suivi des pratiques d'évaluation, en particulier lors des premières sessions ou lors d'arrivées de nouveaux enseignants.

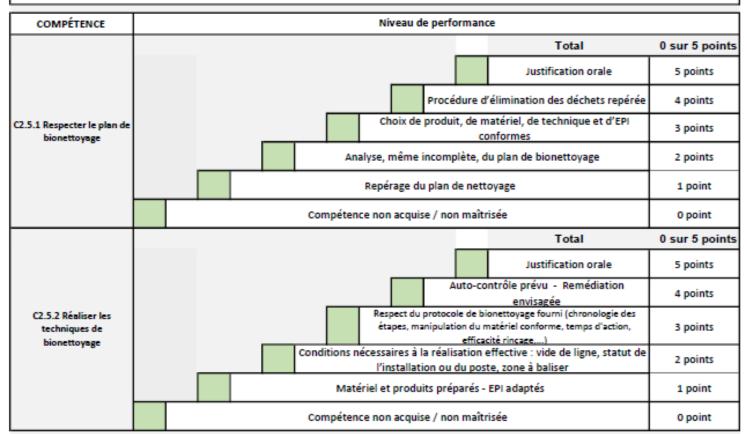
En académie, selon l'accord avec la DEC, une réunion d'harmonisation peut être organisée suite à la correction des copies de l'épreuve écrite avec saisie des notes correspondantes.

Baccalauréat professionnel Production en Industries Pharmaceutiques, Alimentaires et Cosmétiques GUIDE ELEVE POUR LA REDACTION DU DOSSIER E32

Contribution à la maîtrise de l'environnement de production

	et individualisée	
	Eléments du dossier	Cocher
	Forme du dossier	
8 à 10 pages numérotées avec les annexe	es e	
Police ARIAL 11 - Interligne 1 - marges 1,5	5 cm	
Annexes numérotées entre 2 et 4 pages		
	Contenu du dossier	
	Nom et prénom	
	Etablissement de formation	
Daga da garda	Diplôme préparé	
Page de garde	Nom de l'épreuve	
	Date et lieu de PFMP	
	Année de formation	
Commeine	Titrer les différentes parties du dossier	
Sommaire	Préciser la pagination	
lasta a discati a a	Présenter les objectifs de PFMP	
Introduction 1/2 page	Préciser l'objet du dossier	
1/2 page	Annoncer le plan	
Cantauta nuafaasiannal	Présenter l'entreprise (statut juridique, produits fabriqués,)	
Contexte professionnel 1 page	Présenter le service d'accueil	
i page	Présenter les personnels de l'équipe et leurs missions (organigramme)	
Présentation de la problématique liée l'environnement professionnel ou à	Présentation de la problématique technique liée à l'environnement rencontrée en milieu professionnel	
l'environnement naturel 1 à 2 pages	Analyse de la problématique	
Présentation des solutions correctives	Formuler au-moins 2 solutions correctives ou des perspectives tenant compte des contraintes de l'entreprise et de la réglementation en vigueur	
1 à 2 pages	Argumenter les solutions mises en place et/ou proposées à l'entreprise	
Conclusion	Présenter l'intérêt de cette problématique en tant que futur professionnel	
1/2 page	Conclure	

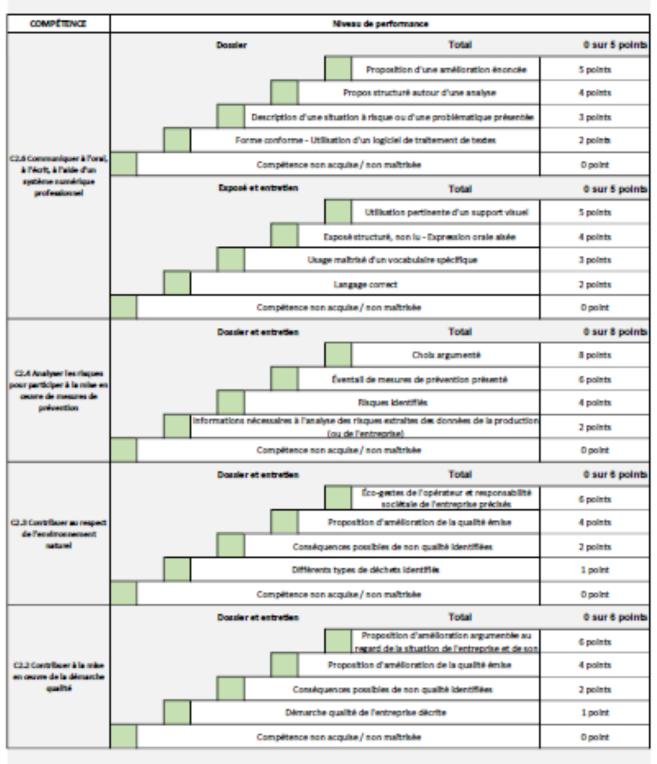
E3B U32 Contribution à la maîtrise de l'environnement de production C 2.5 Maîtriser les opérations de bionettoyage en fonction de la zone de production Respecter le plan de bionettoyage et réaliser les techniques de bionettoyage					
MODALITÉ CCF					
NOM et Prénom du candidat 0					
Etablissement scolaire 0					
Situation d'évaluation					



	TOTAL sur 10 points	0
Observations		

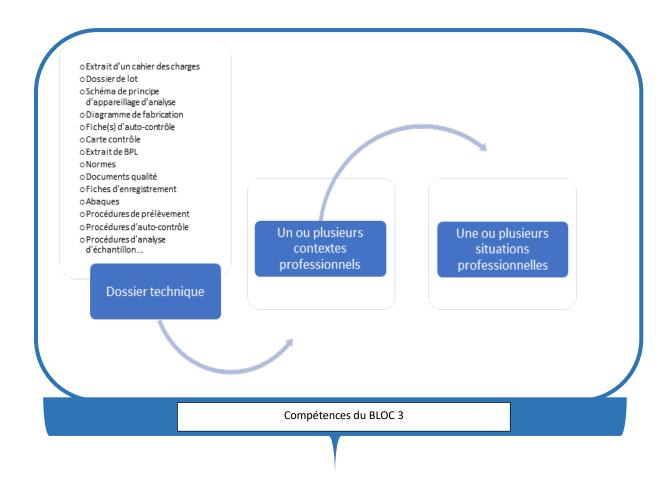
	Adapter as tenue professionnelle en fonctio Maîtriser is technique d'habilisge pour traveiller en zone à fort risqu Adopter is posture définie par son envir	e de contamination microbiologique ou particulaire
MODALITÉ		CCF
NOM et Prénom du car	ndidat	0
tablissement scolaire		0
Situation d'évaluation		
COMPÉTENCE	Nive	au de performance
		Total
		Justification orale
		Équipements de protection déposés à
C2.1.1 Adapter sa tenue	EPI porté	l'endroit indiqué s en conformité avec ceux prescrits dans la
professionnelle en fonction de la zone de production		procédure
	EPI repérés dans la p	rocédure liée à l'activité (nature et zone)
L	Tenue professionnelle de base choisie	conforme à la nature de l'activité à réalise
	Compétence non acquis	e / non maîtrisée
	•	Total
		Justification orale
C2.1.2 Maîtriser la		Procédure de déshabillage respectée
technique d'habillage pour travailler en zone à fort		Procédures d'habillage appliquées
risque de contamination microbiologique ou particulaire	Zone	es d'habillage respectées
,	Procédures liées	à l'habillage identifiées
Ī	Compétence non acquis	e / non maîtrisée
	<u> </u>	Total
		Justification orale
		Respect des bonnes pratiques d'hygiène
C2.1.3 Adopter la posture définie par son	6	maintenu tout au long de l'activité estuelle adaptée à la zone d'activité
environnement professionnel		n cas d'accident strictement appliquée
		intérieur respecté
	Compétence non acquis	
L	Sumption Control and Control	
		TOTAL sur 15 points
		TOTAL sur 10 points

ESIS USZ Contribution a la maltrise de l'environnement de production				
Qualité et environnement CC2 CC3 CC3 ACC4				
Contribute à la maier en courre de la démanche qualité Contribute au respect de ferrétonnement naturel Analyser les faques pour partique à la maier en couvre de présention Communiquer à final, à fécil, à faitle d'un système numétrique professionnel				
MODALITÉ		cor		
NOM et Prénom du candidat	0			
Etablissement scolaire	0	Domini renis le (religior la fata d'Assessa)		
rescriptif de la problématique définie par le candidat				
La situation d'évaluation prend la forme d'un exposé par le candidat puis d'un entretien conduit par le jusy à partir d'un dossier rédigé par le candidat.				



Évaluation E2 Contrôle en production et en conditionnement

Épreuve ponctuelle écrite Coefficient 4 Durée : 3 heures



LE CANDIDAT DOIT

- Positionner les contrôles et auto-contrôles réalisés sur un diagramme de fabrication
- Mettre en relation l'objectif du contrôle ou de l'auto-contrôle et le pilotage de la fabrication
- Analyser les résultats d'un dossier de lot
- Présenter les résultats
- Interpréter les résultats d'analyse du laboratoire de contrôle qualité
- Conclure sur la conformité ou non d'un résultat en se référant aux normes en vigueur.

L'évaluation des candidats se déroule sous forme écrite, d'une durée de 3 heures. Les candidats travaillent à partir d'un dossier technique comprenant divers documents professionnels, tels qu'un extrait de cahier des charges, un dossier de lot, un schéma d'appareillage d'analyse, un diagramme de fabrication, ainsi que des fiches d'auto-contrôle et des cartes de contrôle.

Objectifs de l'évaluation :

À partir de ce dossier, les candidats devront :

- 1. **Positionner les contrôles et auto-contrôles** : identifier et placer sur un diagramme de fabrication les différents contrôles effectués durant le processus.
- Mettre en relation les objectifs de contrôle : expliquer comment chaque contrôle ou auto-contrôle contribue au pilotage de la fabrication, en lien avec la qualité et la conformité des produits.
- 3. **Analyser les résultats d'auto-contrôle** : interroger les données d'un dossier de lot pour en tirer des conclusions pertinentes sur la qualité.
- 4. **Présenter les résultats d'analyse** : fournir des résultats en précisant le nombre de chiffres significatifs et l'incertitude associée, permettant d'évaluer la fiabilité des données.
- 5. **Interpréter les résultats du laboratoire** : analyser les résultats d'échantillons de matières premières ou de produits finis, en se basant sur les normes de contrôle qualité.
- 6. **Conclure sur la conformité des résultats** : établir si les résultats obtenus correspondent aux normes en vigueur, garantissant ainsi la qualité du produit fini.

Documents à disposition :

Le dossier d'évaluation contiendra une sélection de documents, incluant des normes, procédures de prélèvement et d'analyse, ainsi que des fiches d'enregistrement, permettant aux candidats d'appuyer leur réflexion et leur analyse.

Contextes professionnels:

Les cas présentés seront choisis parmi les secteurs pharmaceutique, alimentaire ou cosmétique, s'assurant que les contrôles examinés sont en rapport direct avec un contexte de production spécifique.

Cette modalité d'évaluation vise à tester la capacité des candidats à mobiliser leurs connaissances et compétences dans des situations réelles de travail, tout en respectant les exigences de qualité et de conformité de leur domaine d'activité.

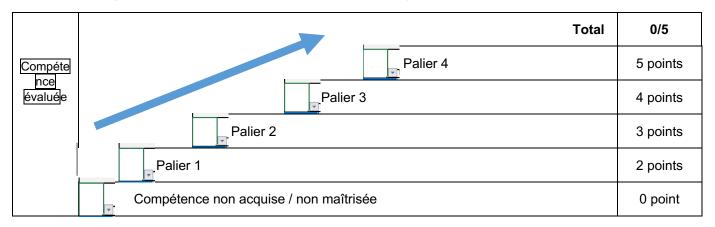
c- Philosophie d'élaboration des grilles

Vous disposez d'un fichier Excel avec les onglets suivants :



Chaque grille d'évaluation (E31 A, E31 B, E32 Bionettoyage, E32 Habillage, E32 Qualité et environnement) liste les compétences évaluées pour l'épreuve.

Les grilles se présentent pour chaque compétence sous forme de plusieurs paliers à franchir, au nombre de 3 ou 4, permettant de situer le niveau de maîtrise de la compétences atteint par le candidat. Le dernier palier positionne le candidat au maximum des points dédiés à la compétence évaluée. (L'atteinte du dernier palier signifie que les paliers précédents sont atteints).

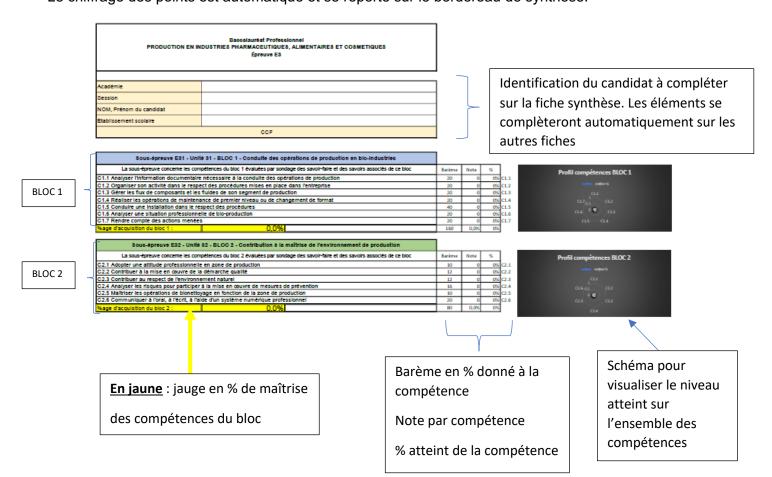


Il s'agit de cocher le niveau correspondant à l'élève à l'aide du menu déroulant :



Exemple: cocher le niveau 3 signifie que les paliers 1, 2 et 3 sont atteints.

Le chiffrage des points est automatique et se reporte sur le bordereau de synthèse.



Vous disposez également de grilles :

- pour les épreuves en CCF
- pour les épreuves en ponctuel

Mais également de **grilles à utiliser en formation** (sans les points) avec une auto-évaluation de l'élève et un positionnement pour l'enseignant.

Nous vous avons également mis des grilles vides pour la formation pour vous permettre de créer des grilles en fonction de votre progression et selon le profil de l'élève.



d- Absence d'un candidat à une ou plusieurs situations d'évaluation

Absence justifiée

L'unité en CCF comprend plusieurs situations	Absent à une ou plusieurs situations	 Il est proposé au candidat de repasser son (ou ses) évaluation(s) à une autre date. En cas d'impossibilité (ex : congé longue maladie), la note « zéro » est attribuée pour la (ou les) situation(s) manquée(s).
d'évaluation	Absent à toutes les situations	 La note « zéro » est attribuée à l'unité. Le diplôme peut néanmoins lui être attribué s'il obtient la moyenne générale requise pour l'obtention du diplôme.
L'unité en CCF comprend une situation d'évaluation	Absent à la situation	Dans le cas où le diplôme ne peut lui être délivré, le candidat peut, sur autorisation du recteur, se présenter à des épreuves de remplacement lorsque cette modalité est prévue par le règlement général du diplôme et selon les conditions fixées par ce règlement.

Rappel: « l'appréciation » de la justification de l'absence est d'ordre administratif et non pédagogique.

Absence non justifiée

L'unité en CCF comprend plusieurs situations d'évaluation	Absent à une ou plusieurs situations	 La note « zéro » est attribuée pour la (ou les) situation(s) manquée(s). L'évaluateur indique « absent » sur le document d'évaluation de chaque situation manquée. La note attribuée à cette unité sera fonction du règlement d'examen concerné (moyenne des notes obtenues, degré d'acquisition de compétences terminales).
L'unité en CCF	Absent à toutes les situations	 L'évaluateur indique « absent » à l'unité et le diplôme ne peut lui être attribué.
comprend une situation d'évaluation	Absent à la situation	ne peut iui eile attilbue.

Voir aussi les procédures mises en place par la DEC, dans votre académie, pour les PFMP non conformes.

e- Correspondances entre les épreuves du bac pro Bio-industries de transformation et les épreuves du bac pro PIPAC

Une attention particulière des établissements est requise lors des inscriptions pour la première session 2026 du bac pro PIPAC en particulier pour des candidats pouvant bénéficier de correspondances d'épreuves (voir tableau à la fin de l'arrêté du 27 avril 2023).

2) Les périodes de formation en milieu professionnel

a- Généralités sur les PFMP :

Les périodes de formation en milieu professionnel se déroulent dans plusieurs types d'entreprises définies par le référentiel des activités professionnelles accueillant des opérateurs hautement qualifiés. Ces entreprises d'accueil répondent aux exigences de la formation au baccalauréat professionnel Production en Industries Pharmaceutiques, Alimentaires et Cosmétiques.

Les 20 semaines de PFMP devront se dérouler dans au moins deux secteurs différents parmi les industries pharmaceutiques, alimentaires ou cosmétiques, ou dans au moins deux entreprises de taille différente d'un même secteur pour diversifier l'approche et les compétences développées en milieu professionnel.

Arrêté du 13 juin 24 sur les 20 semaines en bac pro PIPAC

Le tuteur contribue à la formation en parfaite collaboration avec l'équipe pédagogique de l'établissement de formation. Il faut veiller à assurer la complémentarité des savoirs et des savoir-faire entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil selon les indications fournies sur le livret de PFMP qui permet également un suivi des acquisitions de compétences.

Mêmes fonctionnements pour un maître d'apprentissage et le CFA pour une formation d'apprentis ou pour un organisme de formation continue et le tuteur en entreprise pour des stagiaires.

Nouvelle organisation de l'année de terminale professionnelle à la rentrée 2024

<u>L'arrêté du 22 janvier 2024</u> modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 porte la réorganisation de l'année de terminale de baccalauréat professionnel, avec l'objectif de mieux préparer les élèves vers une insertion professionnelle immédiate ou une poursuite d'études supérieures, conduisant à un parcours différencié en fin d'année scolaire. Il précise les ajustements pour les années de seconde et de première professionnelle, pour une mise en œuvre à compter de la rentrée 2024 pour les entrants dans chaque année du cycle et fixe la grille horaire.

- Une organisation temporelle repensée :
- ✓ Septembre à mi-mai tronc commun avec 22 semaines de cours et 6 semaines de PFMP obligatoires pour l'examen.
- ✓ Mi-mai à juillet parcours différenciés de 6 semaines
- ✓ Des épreuves ponctuelles positionnées au terme de la période de tronc commun en mai à l'exception de l'épreuve de PSE et de l'oral de chef-d'œuvre/projet positionnées fin juin. Des CCF jusqu'aux épreuves de mai.



b- Objectifs de formation en milieu professionnel

La formation en milieu professionnel est une phase déterminante menant au diplôme. L'élève, l'apprenti, le stagiaire de la formation continue, sont amenés à s'intégrer dans une équipe, à participer aux activités de l'entreprise et à réaliser des tâches sous la responsabilité du tuteur ou du maître d'apprentissage pour développer des compétences particulières.

En effet, pendant les Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP), l'élève, l'apprenti ou le stagiaire de la formation continue :

- confortent et mettent en œuvre leurs compétences acquises en les adaptant au contexte professionnel;
- développent de nouvelles compétences.

La formation en milieu professionnel a pour objectifs de :

- découvrir une entreprise dans son fonctionnement avec la diversité de ses activités liées à la production;
- être sensibilisé à la culture d'entreprise ;
- s'insérer dans une équipe professionnelle de production ;
- mettre en œuvre des techniques de fabrication et de contrôle ;
- analyser des situations professionnelles et de s'adapter aux diverses contraintes de production;
- mobiliser les savoirs associés utiles dans l'exercice de ses activités ;
- conduire une veille documentaire professionnelle.

c- Organisation de la formation en milieu professionnel

Voie scolaire / PFMP

<u>La circulaire N° 2016-053 du 29 mars 2016</u> prévoit l'organisation et l'accompagnement des périodes de formation en milieu professionnel. Cette circulaire intitulée « Réussir l'entrée en lycée professionnel » précise les moyens d'action à mettre en œuvre dès la rentrée 2016 en développant 6 points :

- Améliorer la transition entre la classe de troisième et le lycée professionnel pour mieux informer et préparer les collégien(ne)s et leurs familles aux métiers et aux spécificités de la formation professionnelle.
- 2. Accueillir les élèves afin de favoriser leur intégration et marquer leur entrée dans la voie professionnelle, expliciter les attentes de l'équipe pédagogique, les sensibiliser aux compétences et aux comportements attendus au lycée et en milieu professionnel
- 3. Rendre les choix d'orientation plus réversibles pour confirmer, consolider ou ajuster le projet du jeune, élément déterminant pour sa réussite et sa persévérance scolaire
- 4. Mieux préparer l'élève aux PFMP
- 5. Alléger la pression certificative sur l'année de seconde pour rendre plus de temps aux apprentissages du jeune. « Il sera donc <u>mis fin</u>, à partir de l'année 2016-2017, à toute <u>évaluation</u> certificative en classe de seconde professionnelle ».
- 6. Remontées d'informations

La durée des périodes de formation en milieu professionnel est de 20 semaines. (cf arrêté du 13 juin 24). Les PFMP sont réparties, sous la responsabilité du chef d'établissement, sur les trois années du cycle de formation, dans le respect des dispositions de l'arrêté du 22 janvier 2024 relatif à l'organisation et aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel et de son annexe.

Les lieux d'accueil des PFMP doivent permettre, au cours de la formation, le développement de certaines compétences du référentiel.

L'organisation de la formation en milieu professionnel fait obligatoirement l'objet d'une convention entre l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil.

La recherche, le choix des lieux d'accueil et le suivi de l'élève en milieu professionnel relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique de l'établissement de formation, coordonnés par le directeur ou la directrice délégué(e) aux formations technologiques et professionnelles. Cependant, sous la responsabilité des enseignants, les élèves sont invités à participer à la recherche des entreprises d'accueil.

Les entreprises où se déroulent les PFMP doivent permettre d'observer diverses situations et de mettre en œuvre des compétences identifiées dans le référentiel.

Toute l'équipe pédagogique est concernée par l'organisation et le suivi des PFMP sous la responsabilité du chef d'établissement. Le rôle de chaque membre de l'équipe, les missions dévolues au professeur référent, la répartition du suivi de chaque élève, des visites en entreprises et les responsables des évaluations sont déterminés pour chaque équipe sous la coordination du DDFPT et sous la responsabilité du chef d'établissement. Toute modification peut être discutée en conseil pédagogique.

La durée de la formation en milieu professionnel est de 20 semaines pour un parcours de formation bac pro en 3 ans.

À l'issue de chaque PFMP, l'attestation de présence en PFMP doit être renseignée et signée par le chef d'entreprise ou son représentant. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines (ou journées) effectuées.

Un document de liaison, élaboré en établissement par les enseignants et validé par l'inspecteur ou l'inspectrice en charge du diplôme, suit l'élève pendant la totalité de sa formation. Il liste les activités réalisées conformément au référentiel d'activités professionnelles. En classe de terminale, il précise également les compétences qui ont été développées lors de la PFMP, dont certaines pourront être évaluées conjointement par le professeur et le tuteur.

Voie de l'apprentissage

La formation fait l'objet d'un contrat conclu entre l'apprenti (ou son représentant légal si mineur) et son employeur conformément aux dispositions en vigueur du code du travail.

Afin d'assurer la cohérence de la formation, l'équipe pédagogique du centre de formation d'apprentis doit veiller à informer le maître d'apprentissage des objectifs de la formation en milieu professionnel et des compétences à acquérir ou à mettre en œuvre dans le contexte professionnel.

Il est important que les diverses activités de la formation soient réalisées par l'apprenti en entreprise. En cas de situation d'entreprise n'offrant pas tous les aspects de la formation, l'article R6223-10 du code du travail sera mis en application.

Article R 6223-10 modifié par décret n°2023-1275 du 27 décembre 2023 – art 4

« afin de permettre à l'apprenti de compléter sa formation, en application de l'article L.6221-1, une partie de sa formation pratique peut être dispensée dans d'autres entreprises que celle qui l'emploie notamment pour recourir à des équipements ou des techniques qui ne sont pas utilisés dans celle-ci. »

Voie de la formation professionnelle continue

Candidat en situation de première formation pour ce diplôme ou en reconversion

La formation se déroule en milieu professionnel et en centre de formation continue. Les tuteurs et enseignants assurent conjointement l'acquisition des compétences figurant dans le référentiel de certification du diplôme.

Lors de son inscription à l'examen, le candidat est tenu de présenter un certificat attestant qu'il a suivi la formation de **20** semaines au moins en entreprise pharmaceutique ou alimentaire ou cosmétique, requise pour se présenter à l'examen.

À l'issue de chaque période, l'attestation de présence doit être renseignée et signée par le chef d'entreprise ou son représentant. Elle précise la période, la structure et le nombre de semaines effectuées.

Candidat en formation de perfectionnement

L'attestation de formation en milieu professionnel est remplacée par un ou plusieurs certificats de travail attestant que l'intéressé a participé à des activités visées par le diplôme en qualité de salarié à temps plein, pendant six mois au cours de l'année précédant l'examen, ou à temps partiel pendant un an au cours des deux années précédant l'examen.

Candidat se présentant au titre de trois années d'expérience professionnelle

Le candidat n'effectue pas de stage, mais doit justifier de trois années d'expériences professionnelles dans un emploi qualifié correspondant aux objectifs du baccalauréat professionnel pour lequel il s'inscrit. Le candidat produit ses certificats de travail décrivant l'emploi occupé pour l'inscription à l'examen.

Positionnement

Pour les candidats positionnés par décision du recteur la durée minimale de la période en milieu professionnel est de :

- 10 semaines pour les candidats de la voie scolaire (articles D 337-62 à D337-65 du code de l'éducation),
- 8 semaines pour les candidats issus de la voie de la formation professionnelle continue dans certaines situations
- L'équipe pédagogique détermine avec le candidat, en fonction de son parcours et de son projet professionnel le ou les secteurs sur lesquels doivent porter les périodes en milieu professionnel ainsi que leur durée.

Dans le cas où le cycle de formation se déroule sur deux ans (élèves venant d'un CAP d'un autre secteur ou d'une seconde générale ou technologique par exemple) un positionnement pédagogique doit être réalisé par les enseignants et soumis pour validation à la DEC et à l'IEN SBSSA en charge de la filière. (Recommandation générale en cas de bac pro en deux ans : au moins 14 semaines de PFMP si bac pro 2 ans sans expérience professionnelle dans le secteur concerné par le diplôme).

Les entreprises retenues pour les immersions en milieu professionnel doivent permettre au candidat de découvrir les secteurs d'activité ciblés par le référentiel, en adéquation avec le positionnement établi.

d- Convention de PFMP

La convention de stage est obligatoire pour toute période de formation en milieu professionnel effectuée par un élève dans le cadre de sa formation, que cette période ait lieu en France ou à l'étranger. Elle précise les engagements et les obligations de l'entreprise, de l'établissement scolaire et de l'élève. Elle est signée par le chef d'établissement, le chef d'entreprise, le professeur référent, le tuteur et l'élève s'il est majeur ou son représentant légal s'il est mineur. Elle comporte des dispositions administratives et quatre annexes.

Lorsque l'élève est affecté à des travaux réglementés, le chef d'établissement s'assure, lors de la signature de la convention, que l'employeur a bien mentionné avoir procédé à la déclaration de dérogation aux travaux réglementés.

https://eduscol.education.fr/666/periodes-de-formation-en-milieu-professionnel-pfmp

e- Allocation de PFMP

Il est créé une allocation destinée aux lycéens professionnels des établissements et organismes de formation relevant du service public de l'éducation afin de reconnaître leur engagement dans la réalisation de leur formation et de valoriser leur période de formation en milieu professionnel.

Cette allocation est attribuée au titre des périodes de formation en milieu professionnel réalisées par les élèves dans les conditions prévues et dans le cadre des formations qui comportent des périodes de formation en milieu professionnel et des heures d'enseignement obligatoires.

Son versement peut être cumulé avec la gratification prévue aux articles <u>L. 124-6</u> et <u>D. 124-8</u> du code de l'éducation.

Le montant de l'allocation est plafonné et est établi en fonction de l'année de formation et du nombre de jours de période de formation en milieu professionnel effectivement réalisés par l'élève dans le cadre de sa formation.

Il existe une FAQ actualisée sur éduscol pour répondre à certaines questions sur des situations particulières.

Même dispositif pour les lycéens professionnels des formations relevant des ministères de l'agriculture et de la mer.

f- PFMP à l'étranger

Les périodes de formation en milieu professionnel peuvent en partie être organisées à l'étranger dès lors qu'elles visent l'acquisition de compétences et connaissances attendues pour le diplôme visé.

L'organisation de ces stages à l'étranger nécessite un travail en amont de leur programmation au sein d'une équipe pluridisciplinaire, intégrant les aspects de préparation linguistique qui doivent être anticipés.

Comme pour un stage en France, il convient également de déterminer, avec l'organisme professionnel d'accueil, les objectifs précis du stage, les activités qui seront mises en œuvre par l'élève et dans quelles conditions, ainsi que les compétences et connaissances à travailler. Le référentiel d'activités professionnelles du diplôme qui devra être rendu accessible au(x) partenaire(s) étranger(s) s'avère un outil essentiel de dialogue qui doit permettre d'identifier le cadre d'activités du jeune.

Au-delà des aspects financiers qui sont aussi à envisager très tôt, les premiers contacts entre les deux structures peuvent relever d'approches diverses : séjour sans réciprocité, échanges simultanés ou alternés, partenariat déjà installé, mobilités individuelles, séjour en groupe, e-twinning, etc.

Dans tous les cas, il convient de préciser les conditions de travail à l'étranger, les aspects de responsabilité et de sécurité, de couverture sociale, la qualification et le statut des personnes assurant l'accueil et le suivi local, les modalités d'hébergement. Les modalités de tutorat du jeune à l'étranger devront en particulier être précisées, ainsi que les modalités de suivi et d'échange entre l'établissement de formation et l'organisme étranger.

ANNEXES

❖ Lien pour les fichiers Excel des grilles (formation et certification)

https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/GfjfEoanfd8sQJY

❖ Lien vers les cahiers des charges pour les épreuves E2, E31 et E32 et leurs différentes parties

Cahiers des charges pour l'aide à la préparation des épreuves de la session 2026 du bac pro PIPAC par les professeures et professeurs présents à la commission d'élaboration des sujets Octobre 2024 à Bordeaux

https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/4M6oaYAGTi2D2og

Lien vers les textes cités et conventions

https://nuage02.apps.education.fr/index.php/s/rsjowHS7XLQ9EFX



ANNEXE 1

Arrêté du 22 janvier 2024 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2018 relatif aux enseignements dispensés dans les formations sous statut scolaire préparant au baccalauréat professionnel

ANNEXE 1

VOLUME HORAIRE DE RÉFÉRENCE (*) CORRESPONDANT À UNE DURÉE
DE 80 SEMAINES D'ENSEIGNEMENT, 20 SEMAINES DE PFMP ET 2 SEMAINES D'EXAMEN

	Seconde prof	Première prof	Terminale prof	Total sur 3 ans
ENSEIGNEMENTS PROFESSIONNELS	450	420	319	1 189
Enseignement professionnel	360	294	231	885
Enseignements professionnels et français en co-intervention (a)	15	14	1	29
Enseignements professionnels et mathématiques-sciences en co-intervention (a)	15	14	1	29
Réalisation d'un projet	-	42	22	64
Prévention-santé-environnement	30	28	33	91
Economie-gestion ou économie-droit (selon la spécialité)	30	28	33	91
ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	390	350	330	1 070
Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique (b)	120	98	99	317
Mathématiques (b)	60	56	55	171
Langue vivante A	60	56	55	171
Physique-chimie ou langue vivante B (selon la spécialité)	45	42	33	120
Arts appliqués et culture artistique	30	28	22	80
Education physique et sportive	75	70	66	211
SOUTIEN AU PARCOURS	30	28	33	91
TOTAL DES HEURES	870	798	682	2 350
PÉRIODE DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL OBLIGATOIRE POUR L'EXAMEN	4 à 6 semaines	6 à 8 semaines	6 semaines	16 à 20 semaines
PARCOURS DIFFERENCIÉS : — Préparation à l'insertion professionnelle — Préparation à la poursuite d'études			Préparation à l'insertion profession- nelle : 6 semaines de période de formation en milieu professionnel complémentaire Préparation à la poursuite d'études : 6 semaines (30 heures par semaine)	6 semaines

^(*) Volume horaire élève identique quelle que soit la spécialité (2 350h).

a) La dotation horaire professeur est égale au double du volume horaire élève.

b) Les heures de français et de mathématiques en seconde et en première professionnelle font l'objet de groupes à effectifs réduits s'appuyant sur les besoins des élèves pour renforcer l'acquisition des savoirs fondamentaux, sur la base de l'article 6 et de l'annexe 2 du présent arrêté.